

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/AVR/060	OBJET : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX DE NANGIS (C.O.S.) AU TITRE DE L'ANNEE 2017
<u>Date du conseil municipal</u> 10/04/2017	
<u>Date de la convocation</u> 03/04/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÈRE, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÈME, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÈRE

Étaient absents :

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 70 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
le 21/04/2017 à 12h12
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'activité du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal et de ses Établissements Publics Locaux de Nangis (C.O.S.),

VU l'avis de la commission des finances du 27 mars 2017,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimés (28),

ARTICLE 1 :

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal et de ses Établissements Publics Locaux de Nangis (C.O.S.) une subvention de fonctionnement de 64 603,00 € (Soixante quatre mille six cent trois euros).

ARTICLE 2 :

DIT que la dépense est inscrite à l'article "6574" du budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement, avec ventilation aux codifications fonctionnelles concernées.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,

Michel BLOU



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-2017-AVR-060-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017